



Envoyé en préfecture le 20/01/2025
Reçu en préfecture le 20/01/2025
Publié le 
ID : 001-210101739-20250117-2025_010_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Saison culturelle 2024-2025 – Devis pour le spectacle « Musical's une vie de comédies musicales » du 8 mars 2025 / Association Chœurs de France Rhône-Alpes (1.1)**

Service : Culture, Évènements et Associations (NK)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le devis du 19 septembre 2024,

VU l'engagement n° 25D-000070,

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir les rapports entre la commune et l'association Chœurs de France Rhône-Alpes,

CONSIDÉRANT que la signature avec l'association Chœurs de France Rhône-Alpes dudit devis, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

✚ **DE SIGNER** le devis précité pour un montant total de 33 000€ TTC.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 17 janvier 2025.
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 20 janvier 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 20 janvier 2025.